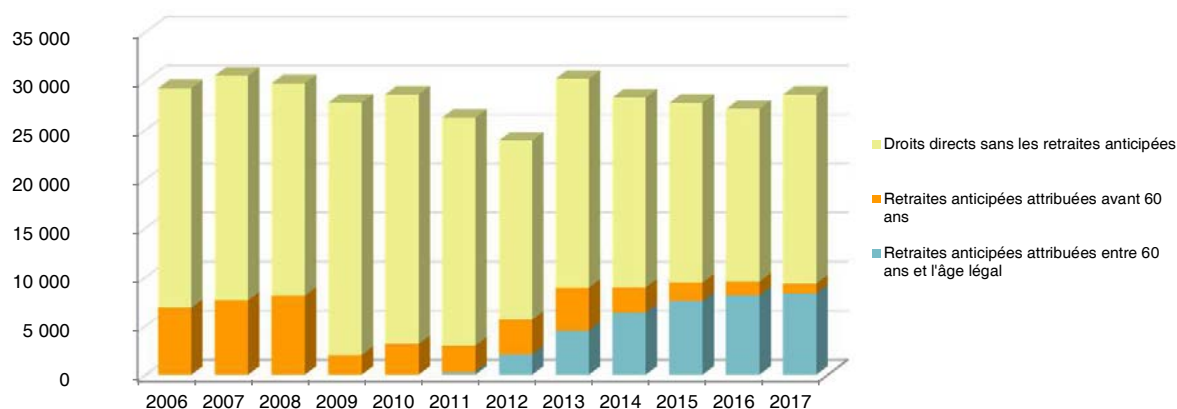




Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	14 453	20 816	35 269
Droits directs (retraites personnelles)	13 659	14 876	28 535
Droits dérivés (retraites de réversion)	794	5 940	6 734
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	537	657	1 194

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 995	3 311	9 306
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	73,8 ans	73,0 ans	73,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	7,8%	13,4%	10,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,1%	10,2%	11,6%
Polypensionnés	51,9%	36,4%	43,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	259 959	316 446	576 405
Retraités percevant un droit direct seul	253 699	210 210	463 909
Retraités percevant un droit dérivé seul	729	18 205	18 934
Retraités percevant les deux à la fois	5 531	88 031	93 562
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	1,9%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	63 953	26 387	90 340
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	840 €	637 €	729 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 181 €	975 €	1 093 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,0%	52,6%	36,5%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

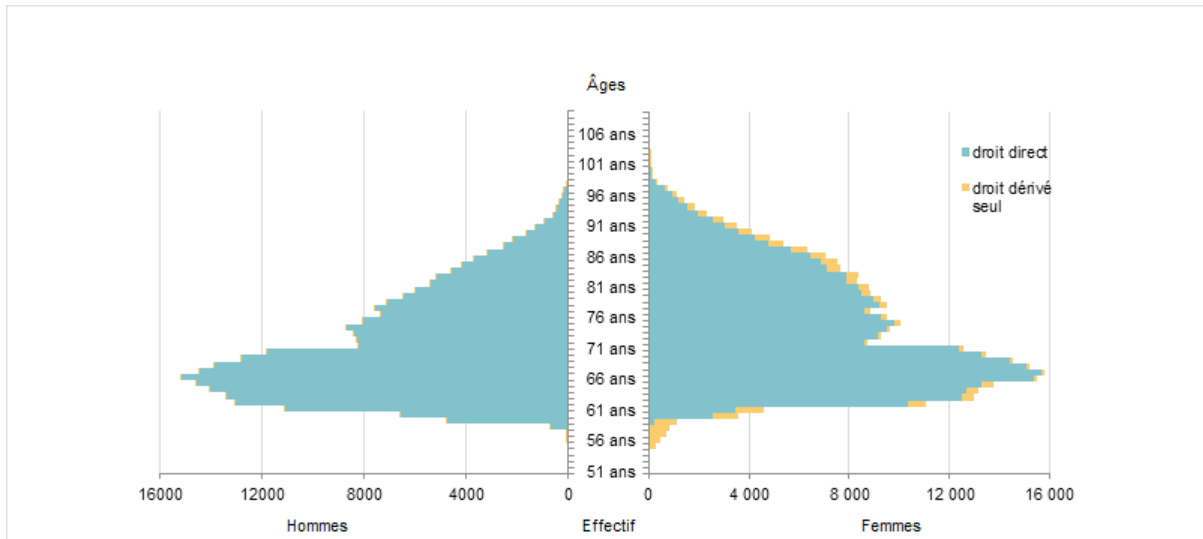
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

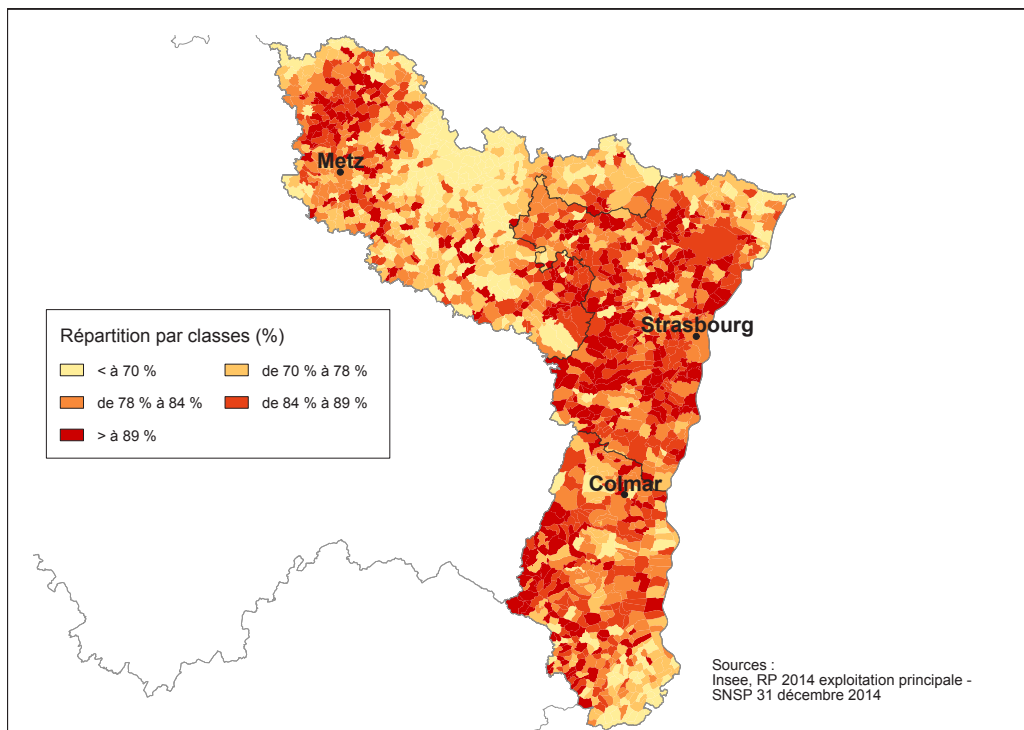
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents

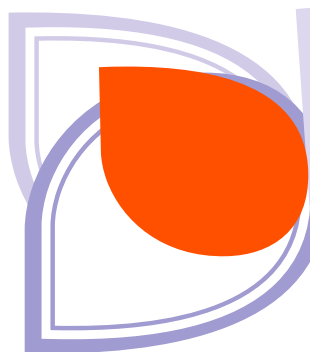


Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	87 424	106 959	194 383
67 - Bas-Rhin	95 670	116 035	211 705
68 - Haut-Rhin	67 635	80 440	148 075
Total Carsat Alsace-Moselle	250 729	303 434	554 163
Total hors Carsat Alsace-Moselle	75 600	78 045	153 645
Ensemble des prestataires	326 329	381 479	707 808

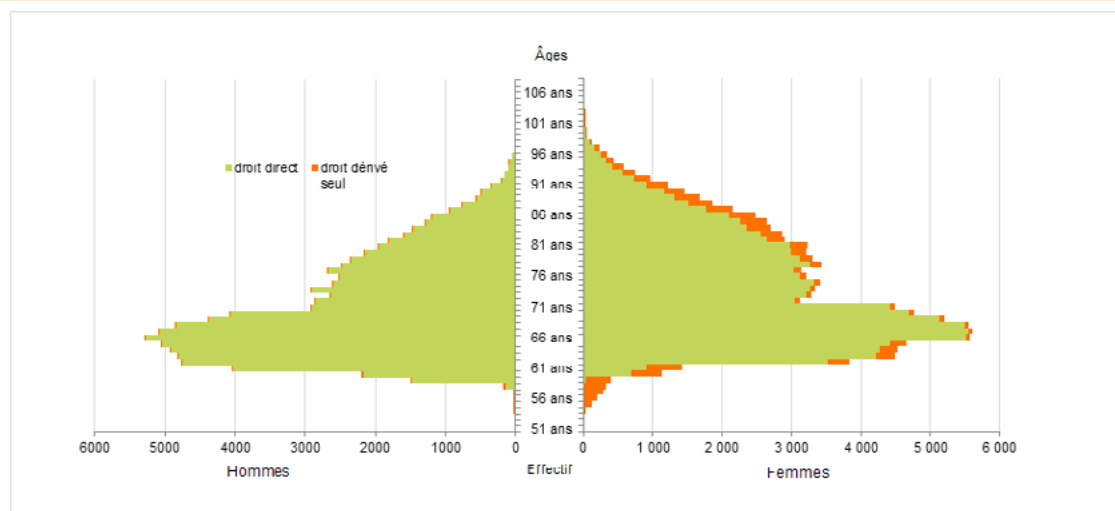


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 144	7 700	12 844
Droits directs (retraites personnelles)	4 858	5 445	10 303
Droits dérivés (retraites de réversion)	286	2 255	2 541
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	197	300	497
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 993	941	2 934
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	63,0 ans	62,4 ans
Droits dérivés	73,7 ans	72,3 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,2%	36,0%	46,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	90 357	110 874	201 231
Retraités percevant un droit direct seul	88 241	69 940	158 181
Retraités percevant un droit dérivé seul	277	9 408	9 685
Retraités percevant les deux à la fois	1 839	31 526	33 365
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,2%	2,2%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	21 577	6 439	28 016
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,4 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	814 €	595 €	693 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 172 €	968 €	1 096 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,7%	59,8%	40,5%

Pyramide des âges des résidents



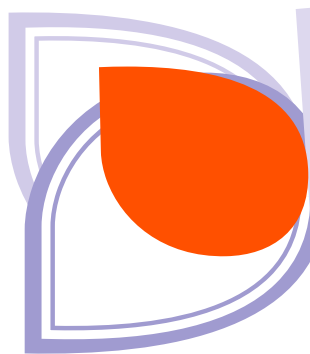
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

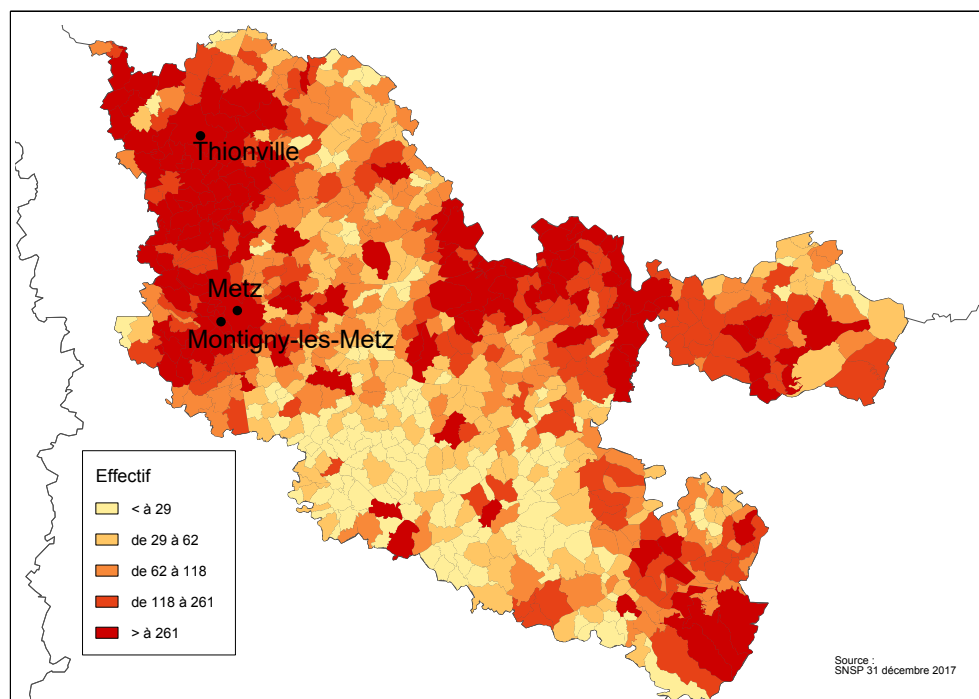
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



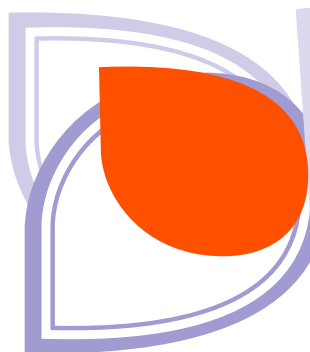
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Metz			
Nombre total de retraités	8 693	11 864	20 557
Retraités percevant un droit direct seul	8 458	7 935	16 393
Retraités percevant un droit dérivé seul	25	726	751
Retraités percevant les deux à la fois	210	3 203	3 413
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,1%	4,7%	5,3%
Thionville			
Nombre total de retraités	3 471	4 607	8 078
Retraités percevant un droit direct seul	3 410	2 797	6 207
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	358	365
Retraités percevant les deux à la fois	54	1 452	1 506
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,1%	2,5%	2,7%
Montigny-lès-Metz			
Nombre total de retraités	1 835	2 772	4 607
Retraités percevant un droit direct seul	1 784	1 778	3 562
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	182	187
Retraités percevant les deux à la fois	46	812	858
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,3%	2,5%	2,4%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

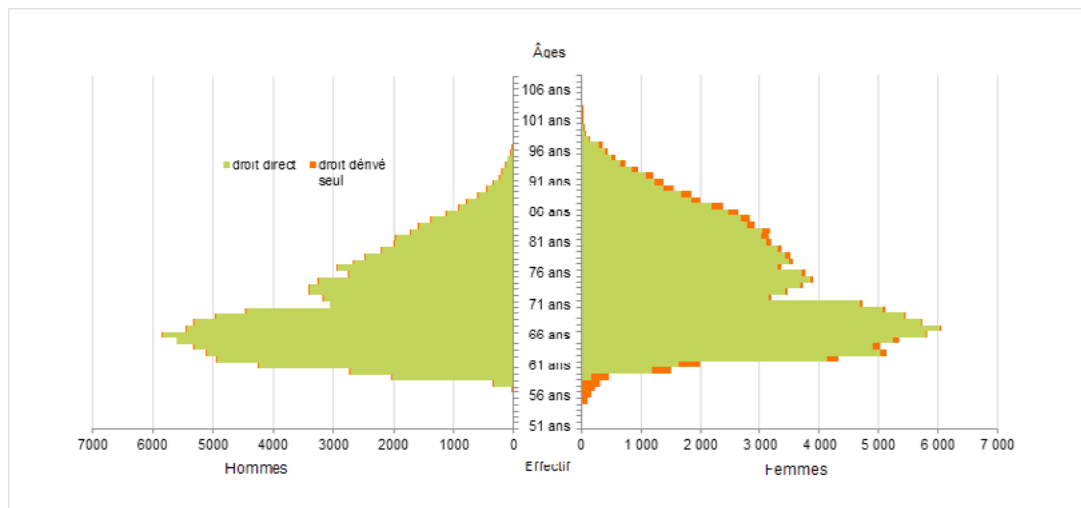


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 665	7 747	13 412
Droits directs (retraites personnelles)	5 347	5 586	10 933
Droits dérivés (retraites de réversion)	318	2 161	2 479
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	211	218	429
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 484	1 487	3 971
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,2 ans	62,0 ans
Droits dérivés	73,4 ans	73,4 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	47,6%	35,8%	41,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	99 244	121 085	220 329
Retraités percevant un droit direct seul	96 730	82 482	179 212
Retraités percevant un droit dérivé seul	290	5 205	5 495
Retraités percevant les deux à la fois	2 224	33 398	35 622
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,3%	1,8%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	25 857	12 620	38 477
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,5 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	854 €	667 €	751 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 182 €	986 €	1 093 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,8%	49,3%	34,8%

Pyramide des âges des résidents



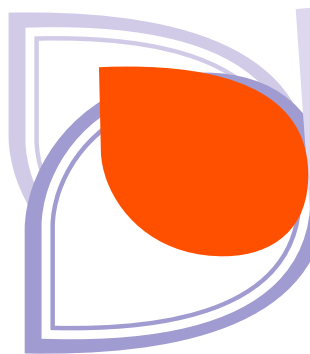
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

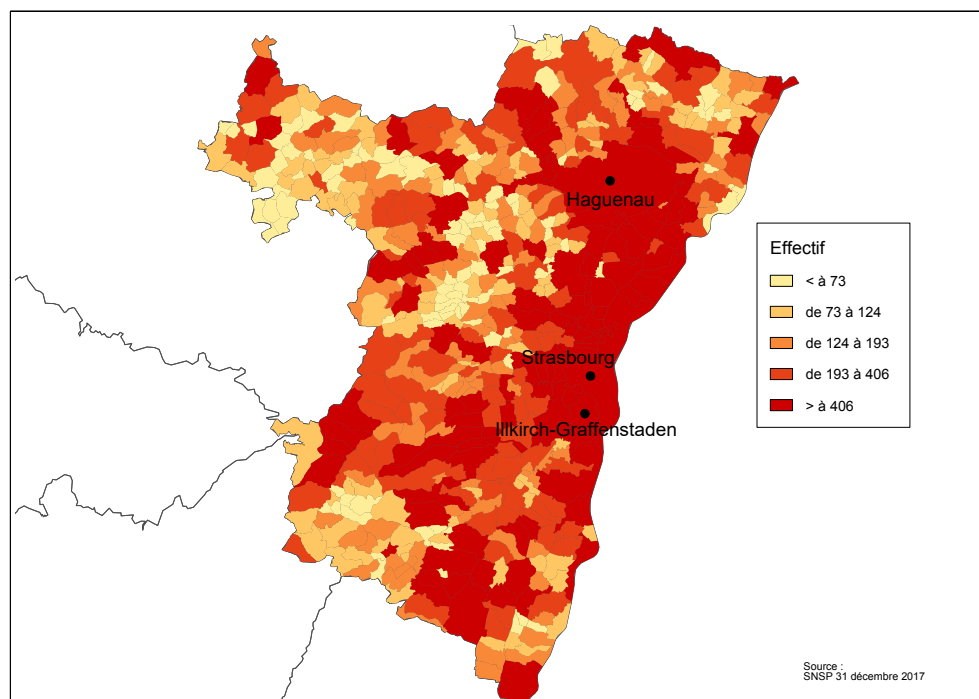
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



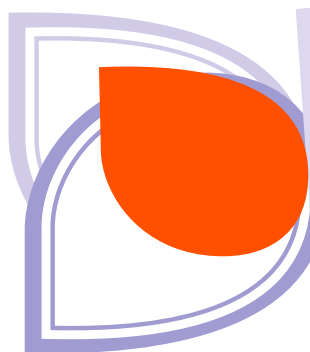
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Strasbourg			
Nombre total de retraités	17 569	23 990	41 559
Retraités percevant un droit direct seul	17 099	16 450	33 549
Retraités percevant un droit dérivé seul	48	1 095	1 143
Retraités percevant les deux à la fois	422	6 445	6 867
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	7,6%	4,5%	5,8%
Haguenau			
Nombre total de retraités	3 024	3 920	6 944
Retraités percevant un droit direct seul	2 952	2 570	5 522
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	203	207
Retraités percevant les deux à la fois	68	1 147	1 215
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,4%	2,3%	2,3%
Illkirch-Graffenstaden			
Nombre total de retraités	2 350	3 123	5 473
Retraités percevant un droit direct seul	2 305	2 160	4 465
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	90	92
Retraités percevant les deux à la fois	43	873	916
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,4%	1,7%	1,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

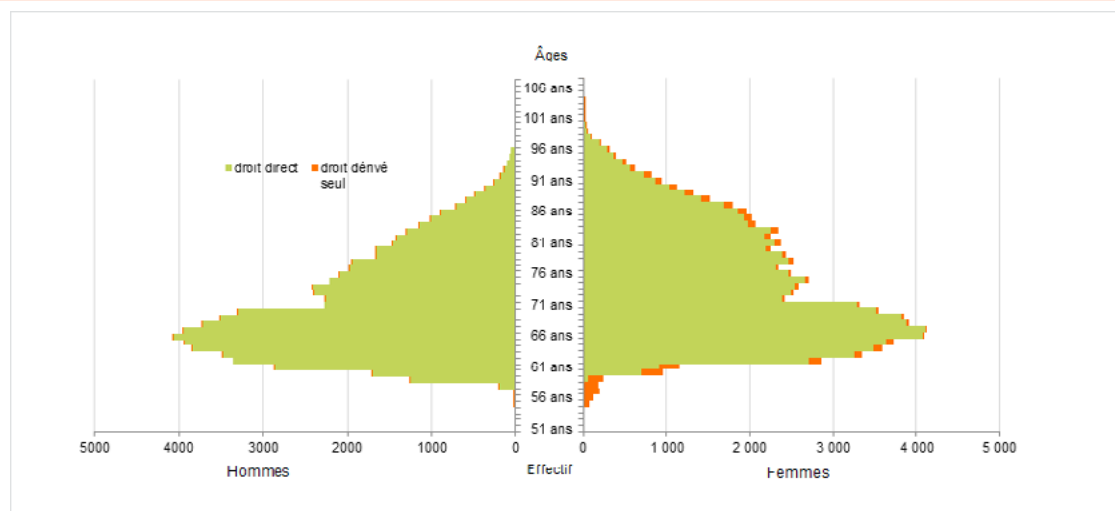


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 644	5 369	9 013
Droits directs (retraites personnelles)	3 454	3 845	7 299
Droits dérivés (retraites de réversion)	190	1 524	1 714
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	129	139	268
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 518	883	2 401
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	61,8 ans	62,4 ans	62,1 ans
Droits dérivés	74,7 ans	73,2 ans	73,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	51,2%	37,6%	44,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	70 358	84 487	154 845
Retraités percevant un droit direct seul	68 728	57 788	126 516
Retraités percevant un droit dérivé seul	162	3 592	3 754
Retraités percevant les deux à la fois	1 468	23 107	24 575
Minimum vieillesse ⁽³⁾	2,4%	1,7%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	16 519	7 328	23 847
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,6 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	853 €	650 €	742 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 191 €	966 €	1 091 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	48,2%	34,0%

Pyramide des âges des résidents



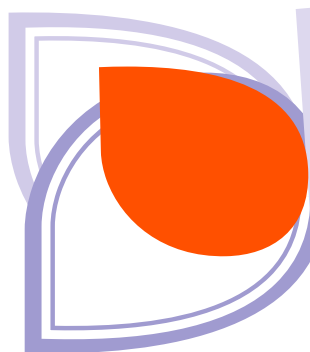
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

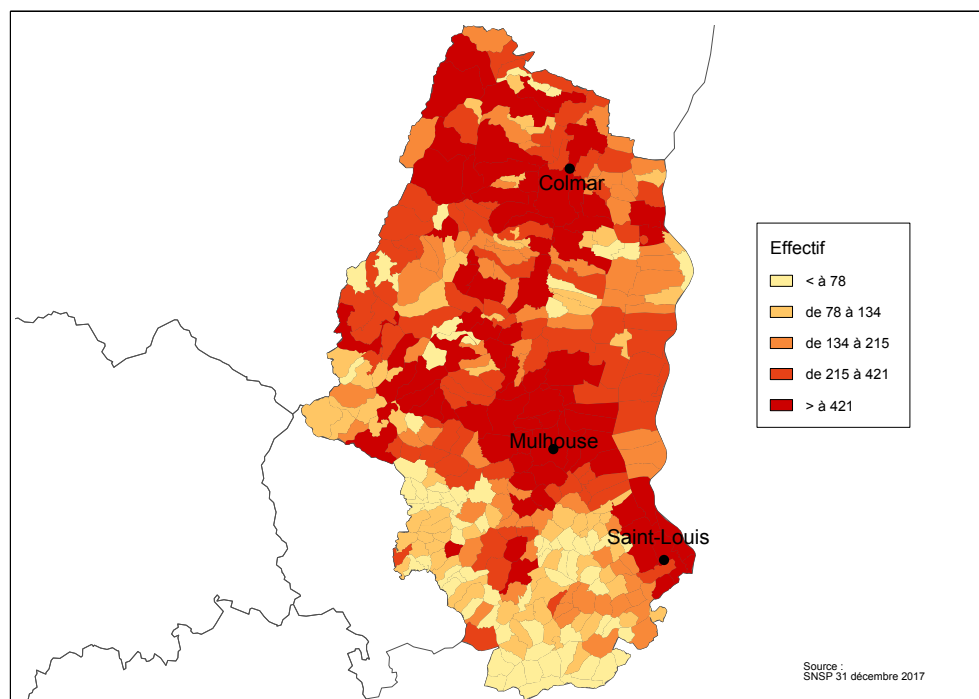
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mulhouse			
Nombre total de retraités	8 424	10 436	18 860
Retraités percevant un droit direct seul	8 174	6 521	14 695
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	621	634
Retraités percevant les deux à la fois	237	3 294	3 531
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	9,6%	4,4%	6,7%
Colmar			
Nombre total de retraités	5 530	7 467	12 997
Retraités percevant un droit direct seul	5 369	5 037	10 406
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	348	362
Retraités percevant les deux à la fois	147	2 082	2 229
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,8%	3,1%	3,8%
Saint-Louis			
Nombre total de retraités	1 484	1 874	3 358
Retraités percevant un droit direct seul	1 453	1 301	2 754
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	101	106
Retraités percevant les deux à la fois	26	472	498
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,4%	3,0%	3,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.